

DÉCISION DU PRESIDENT

<p>Décision N°39-2023</p>	<p>MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° CCAS 2022-01-11 – Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson – Lot n°11 : Revêtement de sols et murs – Avenant n° 1
--------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°20.12.02 en date du 09 décembre 2020, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 15-2022 en date du 28 novembre 2022, attribuant le lot 11 : Revêtement de sols et murs du marché de travaux d'extension de la résidence Jacques Bertrand à CLISSON, à la société ROSSI, située rue du moulin de la Rousselière, 44800 SAINT HERBLAIN ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 1 au marché n° CCAS 2022-01-11 : Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 11 : Revêtement de sols et murs, selon le montant actualisé suivant :

Attributaire	Montant HT initia du marché	Montant HT avenant n°1	Montant HT actualisé du marché	% d'écart introduit par l'avenant
ROSSI Rue du moulin de la Rousselière 44800 SAINT HERBLAIN	189 429,52 €	2 870,28 €	192 299,80 €	1,52 %

Article 2. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

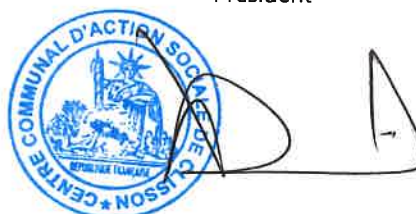
Clisson, le 30 novembre 2023

Xavier Bonnet
Président

Décision transmise en Préfecture

Le 05 DEC. 2023

Et affichée le 08 DEC. 2023



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché CCAS 2022-01-11 - Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot 11 : Revêtement de sols et murs - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 05/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 05/12/2023

Numéro de l'acte : DEC39-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-264401555-20231130-DEC39-2023-CC

Date de décision : 30/11/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants